



Budget Exécuté 2022

mazars

Asturia C
4, rue Edith Piaf
44 800 Saint-Herblain - France
Tél : +33 (0)2 53 35 51 70
www.mazars.fr



Cifralex

92 avenue Robert Buron
CS86112
53000 Laval - Cedex 9
www.crowe.com/fr/cifralex

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux soumis aux règles de la comptabilité publique, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le conflit russo-ukrainien, la mise en service du bâtiment le Paquebot et l'acquisition du bâtiment Salorges 2.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables significatives

La chambre consulaire constitue des provisions pour couvrir notamment les risques et les charges suivantes :

- Engagements sociaux, tels que décrits en notes 8. « Provisions pour risques et charges – a) Provisions pour avantages liés à l'ancienneté (Médailles du travail) » et 8. « Provisions pour risques et charges – b) Provisions pour indemnités de départ à la retraite » de l'annexe,
- Autres litiges, tels que décrits dans la note 8. « Provisions pour risques et charges – c) Autres provisions pour autres litiges et autres risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la chambre consulaire et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et de la documentation qui en est donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux élus.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux élus.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux soumis aux règles de la comptabilité publique et de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Saint-Herblain, le 27 avril 2023

Cifralex

Laval, le 27 avril 2023

DocuSigned by:

952351A6D899405...

Arnaud LE NEEN

Associé

Antoine Signature
numérique de
BUTROT Antoine
BUTROT

Antoine BUTROT

Associé

CCI NANTES ST-NAZAIRE

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2022			Exercice au 31/12/2021
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	1 889 729,89	1 844 050,21	45 679,68	5 872,93
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	6 098,00		6 098,00	6 098,00
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	1 716 251,21	233 443,30	1 482 807,91	1 086 158,02
CONSTRUCTIONS	68 588 236,12	38 270 659,80	30 317 576,32	22 332 285,02
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	378 800,39	378 800,39		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	9 321 310,72	7 754 824,94	1 566 485,78	1 740 433,61
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	5 241 206,98		5 241 206,98	9 134 768,73
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	28 140 876,07	466 970,87	27 673 905,20	25 835 201,22
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	13 086 615,98		13 086 615,98	14 271 244,96
PRETS	727 865,60		727 865,60	814 904,17
PRETS AVCS INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	5 208 674,97	47 263,76	5 161 411,21	4 286 690,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	134 305 665,93	48 996 013,27	85 309 652,66	79 513 657,26
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 443,72	37,32	11 406,40	11 406,40
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTE VERS/. CDES				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 841 782,10	140 379,63	3 701 402,47	3 651 768,34
AUTRES	2 509 359,24	362 000,00	2 147 359,24	1 192 123,28
CREANCES DIVERSES (3)	2 426 311,69		2 426 311,69	2 263 609,04
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES				
DISPONIBILITES	4 158 302,84		4 158 302,84	5 291 746,99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	190 144,34		190 144,34	125 102,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 137 343,93	502 416,95	12 634 926,98	12 535 756,47
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	147 443 009,86	49 498 430,22	97 944 579,64	92 049 413,73
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN			4 048 651,90	87 038,00
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

CCI NANTES ST-NAZAIRE

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
(Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	13 100 000,00	13 100 000,00
APPORTS	42 027 914,13	42 027 914,13
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU	13 694 558,88	12 800 960,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	997 890,50	893 598,28
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 197 384,03	12 207 678,62
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	83 017 747,54	81 030 151,63
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	423 484,94	434 967,93
PROVISIONS POUR CHARGES	1 945 531,00	2 208 684,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	2 369 015,94	2 643 651,93
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	2 663 529,28	2 365 314,34
- Dont Emprunts	2 663 529,28	2 365 314,34
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	240 896,07	140 715,71
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 527 403,25	1 320 960,15
DETTES FISCALES ET SOCIALES	681 944,55	631 703,41
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	211 728,92	389 398,98
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	7 145 639,81	3 460 154,92
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	86 674,28	67 362,66
TOTAL DETTES	12 557 816,16	8 375 610,17
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	97 944 579,64	92 049 413,73
(1) DONT A PLUS D'UN AN	2 622 708,07	2 298 715,74
DONT A MOINS D'UN AN	9 935 108,09	6 076 894,43
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

CCI NANTES ST-NAZAIRE

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

PRODUITS	Budget	Budget	Budget	Différence (D) = (C) - (B) Ecart
	Exécuté 31/12/2021 (A)	Rectifié 31/12/2022 (B)	Exécuté 31/12/2022 (C)	
	Net	Net	Net	
TACFE TACVAE CONTRIBUTION RECUE RELIQUATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	8 127 131,00	7 104 659,00	7 190 108,00	85 449,00
1 - PRODUIT FISCAL, DOTATION, CONTRIBUTIONS	8 127 131,00	7 104 659,00	7 190 108,00	85 449,00
VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	1 752,96 8 881 961,74	1 500,00 8 749 161,00	2 008,32 8 989 717,00	508,32 240 556,00
2 - CHIFFRE D'AFFAIRES	8 883 714,70	8 750 661,00	8 991 725,32	241 064,32
PRODUCTION STOCKEE PRODUCTION IMMOBILISEE RESSOURCES D'ORIGINE PUBLIQUE ET SUBV. D'EXPLOITATION - DONT : TAXE D'APPRENTISSAGE - DONT : ETAT ET DIVERS - DONT : REGION ET AUTRES COLLECTIVITES - DONT : EUROPE REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS TRANSFERT DE CHARGES AUTRES PRODUITS CONTRIBUTION RECUE DES SERVICES QUOTES PARTS DE RESULTATS SUR OP. FAITES EN COMMUN	925 422,79 52 076,33 41 604,00 831 742,46 795 542,59 56 446,80 1 541,11	595 680,00 50 000,00 54 750,00 483 050,00 7 880,00 193 034,00 30 951,00 1 150,00	852 059,53 43 895,21 301 227,11 506 937,21 574 980,38 113 549,51 8 025,32	256 379,53 (6 104,79) 246 477,11 23 887,21 (7 880,00) 381 946,38 82 598,51 6 875,32
3 - SOUS-TOTAL	1 778 953,29	820 815,00	1 548 614,74	727 799,74
PRODUITS D'EXPLOITATION (1+ 2 +3)	18 789 798,99	16 676 135,00	17 730 448,06	1 054 313,06
PRODUITS DES PARTICIPATIONS AUT. VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES REPRISE SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE PRODUITS NETS SUR CESSION DE VALEURS MOBILIERES	435 196,62 44 267,81 32 445,81	425 992,00 42 000,00	35 000,00 287 617,87 47 482,34 138,93	35 000,00 (138 374,13) 5 482,34 138,93
4 - PRODUITS FINANCIERS	511 910,24	467 992,00	370 239,14	(97 752,86)
OPERATIONS DE GESTION CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF * QUOTE-PART DES SUBV D'INVEST VIREES AU RESULTAT * AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS * REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES	55 119,77 671 722,05 1 186,69	30 790,00 653 094,00	20 832,63 2,00 684 228,59 27 656,20	(9 957,37) 2,00 31 134,59 27 656,20
5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	728 028,51	683 884,00	732 719,42	48 835,42
TOTAL DES PRODUITS (1+2+3+4+5)	20 029 737,74	17 828 011,00	18 833 406,62	1 005 395,62
6 - PERTE				
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6)	20 029 737,74	17 828 011,00	18 833 406,62	1 005 395,62

CCI NANTES ST-NAZAIRE

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

CHARGES	Budget Exécuté 31/12/2021 (A)	Budget Rectifié 31/12/2022 (B)	Budget Exécuté 31/12/2022 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
CHARGES D'EXPLOITATION				
PARTS CONTRIBUTIVES (A)				
ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DE STOCK	8 964,11	2 000,00	6 880,63	4 880,63
ACHATS MAT.PREMIERES ET AUTRES APPROV. VARIATION DE STOCK				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	14 674 933,66	14 091 888,00	13 719 909,50	(371 978,50)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	709 744,89	692 676,00	676 534,39	(16 141,61)
SALAIRES ET TRAITEMENTS	618 773,29	123 020,00	127 319,58	4 299,58
CHARGES SOCIALES	146 730,86	78 266,00	79 832,51	1 566,51
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV. SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT. SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX PROV. SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	1 804 096,99	1 822 044,00	1 873 919,48	51 875,48
AUTRES CHARGES	306 281,03	358 125,00	408 598,27	50 473,27
CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES				
SOUS-TOTAL (B)	18 671 050,85	17 251 008,00	17 089 509,86	(161 498,14)
TOTAL (A +B) = I	18 671 050,85	17 251 008,00	17 089 509,86	(161 498,14)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT s/OPERATIONS (II)				
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 093,43		243 940,89	243 940,89
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	23 542,42	24 150,00	31 135,41	6 985,41
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P				
TOTAL III	47 635,85	24 150,00	275 076,30	250 926,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	113 777,93	74 876,00	162 194,96	87 318,96
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	9 952,83			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TOTAL IV	123 730,76	74 876,00	162 194,96	87 318,96
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	293 722,00	261 309,00	308 735,00	47 426,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	19 136 139,46	17 611 343,00	17 835 516,12	224 173,12
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	893 598,28	216 668,00	997 890,50	781 222,50
TOTAL GENERAL	20 029 737,74	17 828 011,00	18 833 406,62	1 005 395,62

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A. PREAMBULE

La CCI Nantes St-Nazaire a été créée en date du 1^{er} janvier 2011, par Arrêté Préfectoral du 17 décembre 2010, résultant du décret n°2008-815 du 21 août 2008, portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire.

La CCI Nantes St-Nazaire a ainsi repris en date du 1^{er} janvier 2011 les activités exploitées antérieurement par les trois Etablissements Consulaires de Loire-Atlantique, à savoir, la CCI Nantes, la CCI Saint-Nazaire et le Groupement Inter-consulaire de Loire-Atlantique (GILA).

La CCI Nantes St-Nazaire a en outre repris les biens mobiliers et les biens immobiliers, les créances et les dettes, les droits et les obligations de chacune de ces trois entités.

La CCI Nantes St-Nazaire, exerce donc les activités spécifiques (*services aux entreprises, services économiques et services administratifs*) dévolues aux Chambres De Commerce et d'Industrie, Etablissements Publics de l'Etat à caractère administratif (EPA).

La CCI Nantes St-Nazaire a également constitué, conjointement avec la SEM Loire Atlantique Pêche & Plaisance, une SAS baptisée Les Ports de Loire-Atlantique, dont la CCI détient 50% du capital. Par délibération du 22 juin 2022, la société a procédé à un changement de dénomination sociale pour devenir Loire-Atlantique Nautisme. Quatre salariés CCI sont mis à disposition de cette SAS pour l'activité des ports. Par avenant signé avec chaque délégué, la CCI Nantes St-Nazaire a transféré au 1er janvier 2021 à sa filiale Loire-Atlantique Nautisme l'ensemble de ses concessions portuaires.

Il convient également de préciser :

- Que la CCI Nantes a exploité jusqu'au 31/12/2010, date de la fin de concession, la concession aéroportuaire des aéroports de Nantes et de Saint-Nazaire et qu'à ce titre, la CCI Nantes St-Nazaire se trouve titulaire d'une créance sur le nouveau concessionnaire remboursable sur 14 ans, de l'ordre de 304 K€ au 31/12/2022.
- Qu'à l'occasion de cette fin de concession, les personnels de la CCI Nantes dédiés à l'exploitation aéroportuaire, ont été repris par la CCI Nantes St-Nazaire, pour être mis à disposition du nouveau concessionnaire. Une convention d'une durée de 10 ans avait été conclue avec la SCAGO, nouveau délégataire. Ces mises à disposition étaient refacturées par la CCI Nantes St-Nazaire au coût de revient. En application de l'Article 52 de la loi n°2009-1503 du 8 décembre 2009, chaque agent pouvait à tout moment, pendant la durée de la mise à disposition, demander que lui soit proposé par la société concessionnaire, un contrat de travail de droit privé. Tout agent qui lève ce droit d'option est immédiatement intégré dans les effectifs de la société concessionnaire dès qu'il en accepte le contrat de travail. Cette convention c'est terminée 31/12/2020. A cette échéance il restait un effectif de 8 agents mis à disposition de l'aéroport. La convention ayant pris fin, les 8 agents ont donc réintégré dans les effectifs CCI au 01/01/2021 et des suppressions de postes ont été prononcées pour 7 postes avec licenciements réalisés en avril 2021. Le poste restant à fait l'objet d'une mise à disposition ponctuelle avec l'aéroport pour un collaborateur ayant une date de départ à la retraite proche (mars 2023).

CCI NANTES ST-NAZAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'ensemble du personnel hors concessions étant transféré à la CCI Régionale Pays de la Loire et mis à disposition de la CCI Territoriale Nantes St-Nazaire, de ce fait,

- Les dettes sociales à long terme (IDR / AA) refacturées par la CCI Régionale restent comptabilisées en Provision pour charges (utilisation de comptes 158010 et 158020).
Les variations des dettes sociales à long terme sont comptabilisées par les comptes 781 500 et 681 500. Le montant des dettes sociales à long terme dues à la CCI Régionale est de 1 541 940 € au 31/12/2022.
- Les dettes sociales à court terme (dettes de salaires / dettes de charges sociales et fiscales sur les salaires) refacturées par la CCI Régionale sont comptabilisées au sein du poste « Autres dettes » au 31/12/2022.
Le montant des dettes sociales à court terme dues à la CCI Régionale est de 2 630 649.63 € au 31/12/2022.

Conformément à la recommandation n° 2013-02, depuis l'exercice clos au 31/12/2016, la CCI Nantes St-Nazaire applique la méthode dite du corridor pour la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Faits marquants de l'exercice

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une campagne militaire à l'encontre de l'Ukraine. Ce conflit militaire a entraîné une augmentation des prix des énergies. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2022 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

Au cours du mois de juillet 2022, le bâtiment nommé Le Paquebot, situé à St-Nazaire, a été mis en service pour un montant total d'investissement de 7 865 810 €. Une convention d'occupation a été conclue avec le CESI à cette même date.

Au cours du mois de juillet 2022 également, la CCI a acquis le bâtiment nommé Salorges 2, situé au Centre des Salorges à Nantes, pour un montant total d'investissement de 1 837 764 €. Les locataires en place ont été conservés. A cette même date, la CCI a souscrit un emprunt de 1 900 000 € au taux annuel de 2.14% sur une durée de 20 ans. Cet emprunt ne sera mobilisé qu'à partir de début 2023.

B. CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des Chambres de Commerce et d'Industrie, définie par le Code de Commerce et par la norme 4.9 édictée par CCI France relative à l'application du plan comptable général dans les établissements du réseau consulaire.

CCI NANTES ST-NAZAIRE

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

En vertu des dispositions du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et dépréciation des actifs, nous procédons au traitement des immobilisations par composants, étant précisé que ces règles comptables ne s'appliquent pas aux concessions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation prévue.

- Biens immobiliers
 - Gros œuvre 70 ans
 - Revêtement de façade 12 ans
 - Couverture 30 à 33 ans
 - Menuiserie extérieures et intérieures, huisseries, Cloisons et carrelage 30 ans
 - Plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation et ascenseurs 25 ans
 - Electricité, câblage informatique et téléphonique, Peinture, revêtement mural et de sols, et faux-plafonds 12 ans
 - Enrochements 30 ans

- Biens mobiliers
 - Logiciels 3 ans
 - Matériel de bureau et informatique 5 ans
 - Installations techniques 5 à 10 ans
 - Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
 - Agencement des constructions portuaires 5 à 10 ans
 - Mobiliers 10 ans

2) Immobilisations financières

a) La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

b) Les placements financiers de plus d'un an à l'origine, sont comptabilisés en immobilisations financières.

CCI NANTES ST-NAZAIRE

- c) Les autres créances immobilisées représentent la créance résultant du transfert au 31/12/2010 de la concession aéroportuaire des aéroports de Nantes et St-Nazaire (cf §A.), ainsi que les prêts versés aux filiales.

3) Stocks

Les stocks sont constitués :

- Des terrains de zones industrielles en cours d'aménagement, qui sont évalués au prix de revient historique.
- Des jetons et médailles évalués à leur coût d'achat,

4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au cours de l'exercice, la reprise de provision sur créances douteuses s'élève à 144 k€ et la dotation à 49 k€, portant ainsi le montant total de la provision pour créances douteuses au 31/12/2022 à 140 k€.

5) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement à moins d'un an à l'origine, sont inscrites pour leur coût historique et une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Transactions avec les parties liées

La CCI Nantes St-Nazaire et sa filiale la SA ExpoNantes ont créé une filiale commune, la SAS SPEB, en date du 18 novembre 2011. Au cours de l'exercice 2012, la CCI Nantes St-Nazaire a accordé un prêt principal de 1.575 K€ et un prêt secondaire de 620 K€ à la SPEB. Ceux-ci ont été octroyés au taux de 1,37% l'an, avec une franchise d'intérêt jusqu'au 31/12/2017 pour le prêt principal.

La CCI Nantes St-Nazaire et l'association Ecole de Design ont créé la SAS Design Campus au capital de 710 k€ au 31/12/2017. En 2018, l'AG de la SAS Design Campus a voté une augmentation de capital d'un montant de 4.990 k€ d'actions ordinaires au profit de la CCI Nantes St-Nazaire, portant sa participation à 99,82% du capital. Une nouvelle augmentation de capital a été décidée en octobre 2021 pour un montant de 4 000 000 d'euros, entièrement souscrit par la CCI Nantes St-Nazaire et libérés à hauteur de 2 000 000 euros en 2021 et 2 000 000 euros en 2022.

7) Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement qui nous sont accordées sont comptabilisées au prorata des travaux et équipements en cours, financés par ces subventions. Le montant de la fraction non comptabilisée est porté sur le tableau des engagements financiers.

8) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à la date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

CCI NANTES ST-NAZAIRE

a) Provisions pour avantages liés à l'ancienneté (Médailles du travail).

Nous avons procédé à l'évaluation de cette provision au 31 décembre 2022 et ce conformément aux règles en vigueur, c'est à dire en fonction :

- de variables démographiques (mortalité, turn-over),
- de variables salariales (taux annuel de revalorisation)
- de variables financières.

Le tableau ci-après présente l'évolution des conditions d'octroi de l'allocation d'ancienneté au 31/12/2022 :

Pour 20 ans	200 points
Pour 25 ans	250 points
Pour 30 ans	300 points
Pour 35 ans	350 points
Pour 40 ans	400 points
*Valeur du point 31/12/2022 : 4,8293 €	

Les conditions prévisionnelles d'âge de départ des salariés sont les suivantes :

	2022
Non cadre né avant 1960	62 ans
Non cadre né après 1960	
Cadre	65 ans

Le taux d'actualisation retenu en 2022 est de 3.50% contre 0.90% au 31/12/2021.

Il convient de préciser également que la table de mortalité retenue en 2022 est INSEE F 2016-2018 contre INSEE F 2008-2010 en 2021.

Au cours de l'exercice, la provision est en baisse de 58 k€, s'établissant ainsi au 31/12/2022 à 227.5 k€. (Dont 1.5 k€ au titre des personnels de la CCI Nantes St-Nazaire, et 226 k€ pour les personnels mis à disposition par la CCI Régionale Pays de la Loire).

b) Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Une provision est donc comptabilisée pour faire face à cet engagement. Tenant compte de l'évolution de la réglementation, en 2004 nous avons adopté les mêmes critères d'évaluation que pour les médailles du travail.

Le tableau ci-après présente l'évolution des conditions d'octroi de l'indemnité de départ à la retraite depuis 2012.

	2022
Entre 0 et 10 ans	1 mois
Après 10 ans	2 mois
Après 20 ans	3 mois

CCI NANTES ST-NAZAIRE

Après 25 ans	3 mois
Après 30 ans	4 mois
Après 35 ans	4 mois
Après 40 ans	4 mois

Les autres paramètres de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite, sont les mêmes que ceux retenus pour le calcul de la provision pour avantages liés à l'ancienneté.

Au cours de l'exercice, la provision est en baisse de 84 k€, s'établissant ainsi au 31/12/2022 à 1 324 k€ (Dont 8 k€ au titre des personnels de la CCI Nantes St-Nazaire, et 1 316 k€ pour les personnels mis à disposition par la CCI Régionale Pays de la Loire).

La CCI Nantes St Nazaire applique la méthode du corridor pour la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite depuis l'exercice clos au 31 décembre 2016. L'application de la méthode dite du corridor conduit à ne pas comptabiliser par résultat de l'exercice les écarts actuariels excédant 10% de l'engagement retraite à l'ouverture de l'exercice. Les écarts actuariels excédant 10% de l'engagement retraite à l'ouverture de l'exercice sont amortis par résultat sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés soit 10 ans.

Au 31/12/2022, la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée est de 1 324 K€ pour un engagement (DBO) de 1 227 K€ soit des écarts actuariels non comptabilisés en charge sur l'exercice 2022 de 97 K€.

c) Autres provisions pour autres litiges et autres risques & charges

Parmi ces provisions, la CCI Nantes St-Nazaire a constitué des provisions pour risques d'un montant de 435 K€ au 31/12/2021 qui ont fait l'objet de reprises à hauteur de 97 k€ et d'une nouvelle dotation à hauteur de 85 k€. Le solde des provisions pour risques au 31/12/2022 s'élève ainsi à 423 k€.

d) Autres provisions pour risques & charges : provision CMAC

Jusqu'au 31/12/2018, l'ensemble des CCI de France cotisait à la Caisse d'Assurance Chômage « CMAC » pour couvrir les risques suivants :

- L'indemnisation chômage en cas de perte d'emploi d'un ancien salarié de CCI,
- Le versement des cotisations aux régimes de retraite complémentaires ARRCO / AGIRC pendant cette période d'indemnisation.

La CMAC permettait aux différentes Chambres Régionales de bénéficier d'un taux de cotisation chômage inférieur au taux de droit commun du fait d'une sécurisation des parcours professionnels plus importante que dans le secteur privé.

Les récentes restructurations intervenues au sein des différentes CCI remettent en cause l'équilibre du financement de cette garantie.

Par ailleurs, le financement de ces risques était, jusqu'à présent, mutualisé entre toutes les CCI de France. Un récent rapport du CGEFI a rappelé qu'il incombait à chaque CCI employeur de constituer une provision en couverture de ce risque.

A compter du 1er janvier 2019, la CMAC a donc modifié son modèle économique :

- En signant une convention de gestion tripartite pôle emploi/CMAC/CCI

CCI NANTES ST-NAZAIRE

- Et chaque CCI employeur devient son propre assureur et couvre à l'€/€ le coût de ses allocataires (refacturation CMAC).

Ainsi, les CCI employeurs, en leur qualité d'établissements publics, sont auto-assureurs en matière de chômage (article L5424-1 du code du travail) et supportent, à ce titre, la charge financière de l'indemnisation versée à leurs ex salariés et les cotisations afférentes.

CCI France et la CMAC ont proposé une méthodologie nationale et souhaité l'assistance d'un Cabinet d'actuaire, SPAC, pour effectuer l'évaluation de cette provision afin qu'elle puisse être constatée par les employeurs du réseau consulaire de manière homogène dans leurs comptes.

L'évaluation de la provision par l'actuaire a été déterminée à partir des données transmises au 30/11/2022 par les CCI et la CMAC à Pôle emploi pour abondement, soit :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul,
- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées mais disposant toujours de droits,
- Les personnes dont le dossier est en cours d'instruction au 30/11/2022 mais non mis en paiement,
- Les personnes dont l'annonce de la future rupture de contrat de travail a été formalisée au 30/11/2022.

Méthode d'évaluation :

L'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage consiste en la projection des prestations probables d'indemnité chômage et des cotisations de retraite relatives à cette indemnisation.

Par conséquent, la CCI Nantes St-Nazaire a constaté une provision correspondante dans ses comptes clos au 31/12/2022 d'un montant de 394 063 €.

La provision CMAC est amenée à s'éteindre puisqu'une convention de gestion tripartite entre le Pôle Emploi, la CMAC et les CCI prévoit désormais que les CCI cotisent directement aux cotisations du Pôle Emploi.

e) Provision sur-cotisation 0.2 % Pole Emploi

En 2020, une convention de gestion tripartite du chômage a été réalisée entre Pôle Emploi, la CMAC et ses CCIR et CCI adhérentes par laquelle la CMAC agit comme interlocuteur unique entre les adhérents employeurs et Pôle Emploi : la CMAC joue le rôle d'intermédiaire financier entre ces différents interlocuteurs, Pôle Emploi assurant la gestion des allocataires et le paiement des indemnités.

Les CCI devront donc subir une sur cotisation Pole Emploi de de 0.2% pendant les 24 premiers mois de l'adhésion.

Dans le cadre de sa clôture comptable au 31/12/2020, la CCI PDL a constitué une provision en couverture de ce risque, et souhaité constater une créance financière à long terme sur les CCIT à hauteur des montants les concernant.

Au 31/12/2022, les 24 premiers mois de l'adhésion étant arrivés à terme, il n'y a plus de provision pour la CCI Nantes St-Nazaire.

CCI NANTES ST-NAZAIRE

9) Détail des Transferts de charges

Les transferts de charges représentent au 31/12/2022 un montant global de 114 k€ dont 37 k€ de remboursement de frais divers, 8 k€ de remboursements d'assurances pour sinistres, 7 k€ de remboursements de frais de formation, et 31 k€ de remboursement de taxes foncières.

10) Evénements postérieurs à la clôture

Des discussions ont débuté entre Nantes Métropole et la CCI Nantes St-Nazaire en vue de rapprocher à terme les infrastructures liées au tourisme d'affaire du territoire, à savoir le parc des Expositions de la Beaujoire et la Cité des Congrès de Nantes. A ce stade les discussions n'ont pas encore abouti, et il n'est pas possible d'en chiffrer les conséquences.

11) Décomposition de l'IS entre résultat courant et résultat exceptionnel

Pour information, l'impôt sur les sociétés se décompose comme suit, entre le résultat courant et le résultat exceptionnel :

	IS à 10%	Is à 24%	IS à 25%	TOTAL
IS sur résultat courant	7 360 €	276 724 €	24 651 €	308 735 €
TOTAL	7 360 €	276 724 €	24 651 €	308 735 €

12) Informations relatives à la composition du résultat exceptionnel

Pour information, le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<u>Produits exceptionnels</u>	
Produits exceptionnels divers	48 489
Cession d'immobilisations corporelles	2
Quote part de subventions inscrites au résultat	684 229
<u>Total des produits exceptionnels</u>	732 720
<u>Charges exceptionnelles</u>	
Charges exceptionnelles diverses	162 195
VNC des immobilisations corporelles cédées ou MAR	0
<u>Total des charges exceptionnelles</u>	162 195

CCI NANTES ST-NAZAIRE

IMMOBILISATIONS

	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	1 847 916,70	47 911,19				1 895 827,89
Frais d'établissement, recherche et développement						
Autres postes immobilisations incorporelles	1 847 916,70	47 911,19				1 895 827,89
Immobilisations corporelles	79 065 558,77	6 180 246,66	11 662 600,38		11 662 600,39	85 245 805,42
Terrains	1 308 305,24	240 366,93	167 579,04			1 716 251,21
Constructions sur sol propre	33 271 203,59	1 690 743,01	7 698 231,29			42 660 177,89
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions	25 758 168,48	169 889,75				25 928 058,23
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 003 556,14					1 003 556,14
Installations générales, agencements aménagements divers	1 111 485,49					1 111 485,49
Matériel de transport	8 860,55					8 860,55
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 844 538,95	92 290,63				6 936 829,58
Concessions et divers	624 671,60	14 707,75				639 379,35
Immobilisations corporelles en cours	9 134 768,73	3 972 248,59	3 796 790,05		11 662 600,39	5 241 206,98
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	45 478 473,62	3 255 925,55		1 570 366,55		47 164 032,62
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	26 079 644,57	2 061 231,50				28 140 876,07
Autres titres immobilisés	14 271 244,96			1 184 628,98		13 086 615,98
Prêts et autres immobilisations financières	5 127 584,09	1 194 694,05		385 737,57		5 936 540,57
TOTAL GENERAL	126 391 949,09	9 484 083,40	11 662 600,38	1 570 366,55	11 662 600,39	134 305 665,93

CCI NANTES ST-NAZAIRE

AMORTISSEMENTS

SITUATION MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentations Dotation exercice	Diminutions Reprises exercice	Virements de poste à poste	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 835 945,77	8 104,44			1 844 050,21
Frais d'établissement, de recherche et développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 835 945,77	8 104,44			1 844 050,21
Immobilisations corporelles	44 771 913,39	1 865 815,04			46 637 728,43
Terrains	222 147,22	11 296,08			233 443,30
Constructions sur sol propre	21 768 666,94	781 126,24			22 549 793,18
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions	14 928 420,11	792 446,51			15 720 866,62
Installations techniques, matériels et outillages industriels	378 800,39				378 800,39
Installations générales, agenc. et aménagements divers	1 052 591,53	21 986,51			1 074 578,04
Matériel de transport	8 860,55				8 860,55
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 848 523,29	241 404,21			6 089 927,50
Concessions et divers	563 903,36	17 555,49			581 458,85
TOTAL GENERAL	46 607 859,16	1 873 919,48			48 481 778,64

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Amortissements Dérogoratoires
Immobilisations incorporelles	8 104,44			
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 104,44			
Immobilisations corporelles	1 865 815,04			
Terrains	11 296,08			
Constructions sur sol propre	781 126,24			
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions	792 446,51			
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agenc. et aménagements divers	21 986,51			
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 404,21			
Concessions et divers	17 555,49			
TOTAL GENERAL	1 873 919,48			

CCI NANTES ST-NAZAIRE

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales implantation à l'étranger avant le 01/01/92				
Provisions fiscales implantation à l'étranger après le 01/01/92				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	2 643 651,93	85 327,01	359 963,00	2 369 015,94
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 922 418,00		204 713,00	1 717 705,00
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	721 233,93	85 327,01	155 250,00	651 310,94
Provisions pour dépréciation	876 678,51	355 129,38	215 156,31	1 016 651,58
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participations	270 432,67	243 940,89	138,93	514 234,63
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	37,32			37,32
Sur comptes clients	235 430,22	49 188,49	144 239,08	140 379,63
Autres provisions pour dépréciations	370 778,30	62 000,00	70 778,30	362 000,00
TOTAL GENERAL	3 520 330,44	440 456,39	575 119,31	3 385 667,52
Dont dotations et reprises : d'exploitation		196 515,50	574 980,38	
financières		243 940,89	138,93	
exceptionnelles				
dotations/reprises d'apport				

CCI NANTES ST-NAZAIRE

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif Immobilisé				
	Participations	28 140 876,07		28 140 876,07
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	727 865,60	48 651,90	679 213,70
	Autres immobilisations financières	18 295 290,95	5 936 916,06	12 358 374,89
De l'actif circulant				
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Clients douteux ou litigieux	52 531,21	52 531,21	
	Autres créances clients	3 789 250,89	3 789 250,89	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	17 195,66	17 195,66	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 039,40	9 039,40	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 165 848,52	1 165 848,52	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 137,85	2 137,85	
	Divers	1 290 169,25	1 290 169,25	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 451 280,25	2 451 280,25	
	Charges constatées d'avance	190 144,34	190 144,34	
Total		56 131 629,99	14 953 165,33	41 178 464,66

(1) dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
	- à 1 an maximum à l'origine	6 172,93	6 172,93		
	- à plus d'1 an à l'origine	2 657 356,35	275 544,35	479 417,00	1 902 395,00
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	240 896,07			240 896,07
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 527 403,25	1 527 403,25		
	Personnel et comptes rattachés	33 696,62	33 696,62		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 988,58	55 988,58		
	Impôts sur les bénéfices	297 986,00	297 986,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	274 575,37	274 575,37		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	19 697,98	19 697,98		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	211 728,92	211 728,92		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	7 145 639,81	7 145 639,81		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	86 674,28	86 674,28		
Total		12 557 816,16	9 935 108,09	479 417,00	2 143 291,07

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

528 600,00

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

231 663,92

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

CCI NANTES ST-NAZAIRE

PRODUITS A RECEVOIR

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	1 348 630,00	1 153 935,95
Créances clients et comptes rattachés	519 284,50	1 264 442,77
Autres créances	1 011 329,45	917 610,00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	2 879 243,95	3 335 988,72

CHARGES A PAYER

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 172,93	4 894,06
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	440 923,93	338 559,67
Dettes fiscales et sociales	74 532,46	113 666,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 838,85	306 146,48
Autres dettes	222 344,28	247 390,37
Total	746 812,45	1 010 657,57

CCI NANTES ST-NAZAIRE

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Produits constatés d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	86 674,28	67 362,66
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	86 674,28	67 362,66

Charges constatées d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	190 144,34	125 102,42
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	190 144,34	125 102,42

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Nature des charges à répartir sur plusieurs exercices	Montants nets	Durée d'amortissement restant à courir
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
Total		

CCI NANTES ST-NAZAIRE

CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29.11.1983 - Article 53)

Postes du Bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en-cours						
Total						

Postes du Bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en-cours						
Total						

CCI NANTES ST-NAZAIRE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16]

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés Ecart actuariel provision Indemnités Retraite restant à amortir Autres engagements donnés : (à détailler) Engagement de souscription de la SA aeroportuaire conformément à la décision de l'AG du 06/09/2010 qui prévoyait une mobilisation de ces fonds entre 2011 et 2015. Ces engagements ont été actualisé par AG de la CCI du 26/11/2021, pour le nouveau projet de DSP	4 410 896,78 97 160,00 17 500 000,00
Total (1)	22 008 056,78
(1) Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Total (2)	
(2) Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
Total	

CCI NANTES ST-NAZAIRE

GARANTIES ET CAUTIONS ACCORDEES

Garantie (G) ou Caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2022	Dénomination du Bénéficiaire	Observations
Caution	28/08/2017	128 658,00	128 658,00	DEXIA (1)	Caution sur Emprunt souscrit par SAS C2FPA.
Garantie	31/12/2010	4 082 238,78	4 082 238,78	Contrat concession aéroports NDDL, Nantes St-Nazaire	Garantie à première demande sur Emprunt souscrit par SAS SCAGO.
Caution	01/01/2014	200 000,00	200 000,00	CIC CIO	Caution d'Affermage Portuaire liée à la Concession LBLP.
Garantie	25/01/1978	368,00		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Garantie sur Emprunt souscrit par HLM ESH Espace Domicile.
Garantie	25/10/1979	1 716,00		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Garantie sur Emprunt souscrit par HLM ESH Espace Domicile.
		4 412 980,78	4 410 896,78		

(1) La caution DEXIA se portait initialement à 198 000 € avant le rachat pour un euro symbolique de la société C2FPA par la société G3S, et que le nouvel acte de cautionnement auprès de DEXIA date du 28.08.2017 pour un montant de 128 658 €.

CCI NANTES ST-NAZAIRE

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières					Observations (exercice concerné)
	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires	
1.Filiales (détenues à plus de 50%)						
SA EXPONANTES	1 065 000,00	3 673 577,00	92,55	(118 241,00)	10 021 245,00	31/12/2022
SARL CACIGAL	38 112,00	316 139,00	100,00	71 203,00	464 724,00	31/12/2022
SASU SEGESLO	1 029 384,00	1 242 265,00	100,00	(3 400,00)	74 332,00	31/12/2022
SAS BOIS DES RENARDIERES	600 000,00	503 731,00	50,17	1 866,00	303 680,00	31/12/2022
SAS LOIRE ATLANTIQUE PLAISANCE	100 000,00	3 250 457,00	50,00	207 998,00	5 961 723,78	31/12/2022
SAS DESIGN CAMPUS	9 700 000,00	20 813 484,00	99,900	(19 666,00)	245 811,00	31/12/2022
2.Participations (détenues entre 10 et 50 %)						
SEM SEMITAN	600 000,00	19 778 045,00	10,00	(722 804,00)	186 819 731,00	31/12/2021
SAS SCAGO	4 500 000,00	173 398 748,00	10,00	8 804 103,00	68 626 571,00	31/12/2021
SAS SPEB	4 799 000,00	4 284 935,00	39,54	(712 977,00)	1 847 217,00	31/12/2022
EESC AUDENCIA	30 900 000,00	35 093 133,00	40,29	(2 260 100,00)	66 929 898,00	31/12/2022
SAS NEOPOLIA	905 000,00	852 347,00	11,05	(30 750,00)	5 692,00	31/12/2021
SAS N7TV	242 500,00	422 254,00	15,13	(1 514,00)	620 193,00	31/12/2021
SAS CENTRALITES 44	1 000 000,00	991 058,00	20,00	(8 942,00)	0,00	31/12/2021

Renseignements globaux sur toutes les filiales participation	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
. Valeur comptable des titres détenus :				
- brute				
- nette				
. Montant des subventions accordées				
. Montant des prêts et avances accordées				
. Montant des engagements donnés (1)				
. Montant des dividendes encaissés				

(1) Cautions, avals, garanties

CCI NANTES ST-NAZAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES LIEES

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux Partenaires (2)	Situation nette	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (3)	Contributions de la Chambre pour l'exercice	En-cours des emprunts cautionnés par la Chambre	Observations (exercice concerné)
Ecole de Design	Association		CR/CG	2 771 892,00	261 407,00	13 951 356,00			31/12/2022
INTELLIGENCE APPRENTI	Association		GIPAFOC	11 003 650,00	2 066 740,00	14 247 296,00			31/12/2022
GAVY	Association		Université Ville de St Nazaire	37 256,00		842 649,00			31/12/2022
AUDENCIA BUSINESS SCHOOL	Association			18 642 520,00	(201 856,00)				31/12/2022
TOTAUX				32 455 318,00	2 126 291,00	29 041 301,00			
(1) En % et en montant		(2) Principaux partenaires : CG : Conseil Général V : Ville I : Personne Physique CR : Conseil Régional ET : Etat OE : Organisme étranger CU : Communauté Urbaine EN : Entreprise				(3) Ou, à défaut, total des produits			

CCI NANTES ST-NAZAIRE

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER-SERVICES

BUDGET EXECUTE AU 31/12/2022

	TOTAL	SERVICE GENERAL	SERVICE FORMATION	SERVICE PORTS	SERVICE AEROPORTS	SERVICE AMENAGTS	SERVICE P.E.E.C.	SERVICE DIVERS
CHARGES :								
.1868 Contributions versées aux services	117 600,00		117 600,00					
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services	392 196,84	111 301,00	158 504,09					122 391,75
TOTAL	509 796,84	111 301,00	276 104,09	0,00				122 391,75
PRODUITS :								
.1878 Contributions reçues des autres services	117 600,00	117 600,00						
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services	392 196,84	280 895,84	3 120,00					108 181,00
TOTAL	509 796,84	398 495,84	3 120,00	0,00				108 181,00

CCI NANTES ST-NAZAIRE

VARIATIONS PENDANT L'EXERCICE DES PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES

BUDGET EXECUTE AU 31/12/2022

	TOTAL	SERVICE GENERAL	SERVICE FORMATION	SERVICE PORTS	SERVICE AEROPORTS	SERVICE AMENAGTS	SERVICE P.E.E.C.	SERVICE DIVERS
EMPLOIS :								
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice (1).....								
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus (2)..								
.185 Avances nettes de trésorerie accordées pendant l'exercice (3)	287 194,84		272 984,09					14 210,75
TOTAL	287 194,84	0,00	272 984,09					14 210,75
RESSOURCES :								
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice (4).....								
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés (5)..								
.185 Avances nettes de trésorerie reçues pendant l'exercice (6)	287 194,84	287 194,84						
TOTAL	287 194,84	287 194,84						

(1) Variations positives des comptes 183

(2) Variations négatives des comptes 184

(3) Variations nettes positives des comptes 185

(4) Variations positives des comptes 184

(5) Variations négatives des comptes 183

(6) Variations nettes négatives des comptes 185

CCI NANTES ST-NAZAIRE

CONTRIBUTIONS ET AUTRES CONCOURS CONSENTIS A DES TIERS
BUDGET EXECUTE 2022

Montant		Total	Dénomination du bénéficiaire	Observations	section
6281. Concours divers (cotis.)	656. Contrib. Versées aux autres tiers				
140,96		140,96	Divers cotisation - de 100 euro	Cotisations 2022	106
100,00		100,00	Produit en Pays de Retz	Cotisations 2022	108
100,00		100,00	Produit en presqu'île	Cotisations 2022	108
120,00		120,00	MEDEF	Cotisations 2022	004
150,00		150,00	Initiative Pays d'Ancenis	Cotisations 2022	108
160,00		160,00	ILAN	Cotisations 2022	004
200,00		200,00	APCOM	Cotisations 2022	100
230,00		230,00	Association Interconnexion Sud TGV en Ile de France	Cotisations 2022	004
300,00		300,00	Cobaty Loire Estuaire	Cotisations 2022	005
500,00		500,00	Association Atlantique Médiation	Cotisations 2022	004
529,10		529,10	DFCG	Cotisations 2022	001
550,00		550,00	Association des Directeurs Généraux des CCI	Cotisations 2022	004
600,00		600,00	World Trade Centers	Cotisations 2022	103
760,00		760,00	FIBOIS	Cotisations 2022	004
765,00		765,00	NSND	Cotisations 2022	004
900,00		900,00	DRO Dirigeants responsable de l'ouest	Cotisations 2022	004
1 000,00		1 000,00	Pôle Mécénat Pays de la Loire	Cotisations 2022	004
1 100,00		1 100,00	CCI FRANCE CEL	Cotisations 2022	320
1 500,00		1 500,00	CCI FRANCE CCE	Cotisations 2022	320
1 525,00		1 525,00	AURAN	Cotisations 2022	004
1 525,00		1 525,00	AURAN	Cotisations 2022	004
2 120,00		2 120,00	NAPF	Cotisations 2022	004
2 160,00		2 160,00	CIL ST-NAZAIRE	Cotisations 2022	004
3 000,00		3 000,00	ACCIM	Cotisations 2022	004
3 500,00		3 500,00	CPCAF	Cotisations 2022	004
5 432,35		5 432,35	CHAMBERSIGN	Cotisations 2022	215
7 622,00		7 622,00	ISEMAR	Cotisations 2022	004
11 127,93		11 127,93	World Trade Centers	Cotisations 2022	103
11 620,00		11 620,00	IME France	Cotisations 2022	220
	190 770,00	190 770,00	Agence Nantes St-Nazaire développement	Subvention 2022	106
	34 803,00	34 803,00	Syndicat mixte ATLANPOLE	Contribution 2022	004
	15 015,00	15 015,00	Gavy Oceanis	Subvention 2022	022
	10 200,00	10 200,00	ADDRN	Subvention 2022	004
	4 000,00	4 000,00	CCI Quebec	Partenariat 2022	004
	4 000,00	4 000,00	ISEMAR	Subvention 2022	004
	2 000,00	2 000,00	La Ruche à Vin	Subvention 2022	004
	1 490,00	1 490,00	GIRPEH tramway emploi	Subvention 2022	362
59 337	262 278	321 615			